

Je vous prie d'agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le premier ministre du Canada,
Pierre Elliott Trudeau

● (1405)

Le sénateur Doody: A quand remonte cette lettre?

Le sénateur Perrault: Elle est du 20 octobre. M. Lalonde l'a déposée hier, le 24 novembre, à l'autre endroit.

Le sénateur Marshall: Qui les hauts fonctionnaires fédéraux doivent-ils rencontrer?

Le sénateur Perrault: Ils communiqueront avec leurs homologues terre-neuviens afin de discuter des dispositions à prendre pour organiser une réunion.

Le sénateur Marshall: Est-il possible que le gouvernement du Québec soit invité à prendre part à ces discussions?

Le sénateur Perrault: Je tâcherai volontiers d'obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. Pour le moment, la lettre est tout ce que je possède.

Le sénateur Doody: La lettre est-elle datée du mois d'octobre ou de novembre?

Le sénateur Perrault: Elle est en date du 20 octobre dernier et elle a été déposée hier après-midi à l'autre endroit.

Le sénateur Doody: Le leader du gouvernement sait-il si des mesures ont été prises pour organiser ces réunions?

Le sénateur Perrault: Je tenterai d'obtenir plus de renseignements. Comme je l'ai dit au sénateur Marshall, je n'ai rien d'autre que cette lettre à l'heure actuelle.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ajouterais qu'il faut peut-être envisager la lettre déposée en fonction de la réponse différée que j'ai donnée au sénateur Marshall hier. Dans ma réponse, je ne parlais pas précisément de la lettre, mais j'en donnais la teneur ou j'exposais l'offre qui a été faite.

Je sais que le sénateur Marshall se rend compte, et peut-être le sénateur Doody aussi, comme de nombreux autres sénateurs, que toute la situation est compliquée à cause de l'accord qui est un accord privé et même si le droit en question peut être exercé en l'occurrence, il n'empêche que la situation est compliquée à cause des modalités de cet accord qui n'intéresse que le Québec et Terre-Neuve.

Au risque de me livrer à des conjectures, je dirai que cela est lié, j'en suis sûr, aux initiatives prises par le premier ministre, M. Peckford, qui a présenté récemment un projet de loi à l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

Le sénateur Roblin: Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet? Sauf erreur, dans la lettre qui a été lue, le premier ministre disait que le gouvernement fédéral ne pouvait

moindrement rien faire sans une preuve raisonnable que le Québec empêche Terre-Neuve d'exporter son électricité. Voici ma question: Étant donné qu'il a réclamé une preuve, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'attendre que les poursuites intentées depuis longtemps par Terre-Neuve ainsi que la question dont les tribunaux sont maintenant saisis au sujet de la récente mesure législative soient tranchées? Le gouvernement a-t-il l'intention d'attendre qu'un jugement soit rendu par les tribunaux avant d'accepter la preuve dont il a besoin?

Le sénateur Perrault: Je prends note de la question.

BANQUES ET COMMERCE

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)a) du Règlement, propose:

Que le comité permanent des banques et du commerce soit autorisé à se réunir pendant la séance du Sénat aujourd'hui et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

—Honorables sénateurs, il faudrait peut-être que je précise que l'objet de cette motion est de permettre à notre comité permanent des banques et du commerce de passer dès maintenant à l'étude du bill C-6, dont il a été saisi hier soir.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LES TÉMOINS

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je voulais adresser une question au sénateur Hays, le coprésident du comité spécial mixte de la constitution. Comme je vois qu'il n'est pas ici, on me permettra peut-être de poser ma question au leader au Sénat qui pourra me transmettre certaines informations.

Je voudrais certaines précisions au sujet du calendrier des activités du comité. J'espère que mes questions sont conformes au Règlement. En premier lieu, je voudrais savoir combien de témoins ont demandé à être entendus par le comité et combien de demandes ont été retenues. En second lieu, je voudrais savoir combien de mémoires sont parvenus au comité.

Jusqu'à présent, il n'y a eu que des associations qui ont été autorisées à comparaître et certaines d'entre elles représentent des intérêts bien précis. Je voudrais surtout savoir si le comité songe à entendre le témoignage d'experts constitutionnels.